

SEL Serein

Système d'échange local de Seraing, Ougrée, Bonnelles, Jemeppe

Charte

Une charte ? Parce que...

La charte définit le cadre et la philosophie du SEL. Chaque membre en adhérant au projet s'engage à la respecter et à en appliquer les principes pour faire en sorte que le projet fonctionne collectivement.

Le BUT du SEL est de créer du lien social local en échangeant du temps que l'on s'accorde l'un à l'autre. Et ainsi lutter contre l'isolement et redonner confiance, solidarité et convivialité à la vie de nos quartiers. L'échange peut porter sur des services, des biens ou des savoirs. Il est strictement non commercial.

Le SEL se veut ouvert à tous, sans distinction d'origine sociale, d'âge, de nationalité, de conviction religieuse, politique ou philosophique.

Enfin, dans le SEL, les échanges sont gratuits et tout travail a la même valeur. L'heure d'un architecte vaut celle d'un maçon. C'est le nombre et la qualité des échanges qui favorisent la dynamique du réseau !

Le SEL Serein, c'est...

C'est une Association de Fait composée de personnes ayant signé la charte (membres).

Les tâches de gestion liées au fonctionnement régulier (rédaction des PV, gestion des offres et demandes, mise à jour de la liste d'adresse des membres, ...) sont confiées à un comité de gestion (CoGest) qui agit au nom des membres et peut être renouvelé tous les ans, lors de l'AG. Les décisions au sein de l'assemblée générale et du CoGest sont prises sur le mode du consensus.

Une réunion d'information et d'accueil des nouveaux membres est prévue chaque mois (**3^{ème} lundi de chaque mois à 19h**) où sont conviés les nouveaux et les anciens qui le désirent.

Le local des réunions est actuellement situé **Rue Colard Trouillet 23 à 4100. Seraing.**

Chaque année une assemblée générale est prévue ainsi que diverses activités plus festives auxquelles sont conviés l'ensemble des membres.

Le SEL Serein n'est qu'un facilitateur de mise en relation, d'échange et de communication des membres entre eux.

IL NE SE PORTE PAS GARANT des relations ni des échanges entre les membres.

IL DECLINE TOUTE RESPONSABILITE en cas de dommage de toute nature. Chaque membre est individuellement responsable par rapport à ses propres obligations légales en matière d'assurance !

IL NE SERA PAS RESPONSABLE si des photos ou informations personnelles se retrouvent dans des sites sociaux (facebook ou autre).

Le SEL Serein ne peut donner aucune garantie ni engagement concernant la valeur, les conditions ou la qualité des biens ou des services offerts.

Les échanges...

Les échanges sont comptés en référence au temps passé. Ils sont gratuits. Toute heure prestée est ajoutée en cristal sur le compte de la personne qui a rendu le service et enlevée du compte de la personne qui a reçu le service.

Le membre qui a reçu des cristaux peut les échanger à son tour pour recevoir des services de n'importe quel autre membre du groupe qui propose ce dont il a besoin.

Chaque personne décide du temps qu'elle désire consacrer au SEL. Il n'y a aucune obligation à ce sujet.

Le temps de service « offert » ou « reçu » est comptabilisé en **CRISTAL (1h) et GRAIN DE SEL (1/4 h)**.

Si un membre souhaite le remboursement des frais créés pour une aide donnée (ex : prix de l'essence et heures de déplacement), il peut en bénéficier en Cristal ou en Euro à son choix.

Les membres s'engagent **à titre privé** dans les services qu'ils se rendent et se mettent d'accord entre eux sur les conditions de l'échange **AVANT** de le réaliser.

Chaque membre est entièrement libre d'accepter ou de refuser un service offert ou demandé. Il n'a pas de justification à donner.

Il est entendu que les services sont rendus en-dehors de tout cadre professionnel afin de respecter la législation sociale et fiscale.

Exemple: un plombier ne peut offrir des services de plomberie !!

Les personnes agissent dans leurs domaines de compétence, mais dans un cadre amical. Elles ne peuvent être tenues à une obligation de résultat ou de rentabilité quelconque..

Si un des membres souhaite recevoir un service présentant un caractère dangereux, nous invitons chacun à bien réfléchir avant d'accepter de le rendre ! Il est important que les deux parties assument ensuite leurs engagements en-dehors de toute implication du SEL lui-même. C'est ce qui fonde la confiance du système.

S'il y a contestation entre les personnes qui ont fait des échanges à propos des heures données ou reçues, elles peuvent demander d'en parler à une réunion du CoGest.

Chaque échange sera rapporté et comptabilisé sur le site internet du SEL, www.selSerein.be.

Les membres...

Les personnes demandant à être membres du groupe s'engagent sur l'honneur à respecter :

- Le domicile, les biens et la dignité des personnes aidées,
- Les confidences reçues lors des échanges,
- Les informations reçues en réunion
- Elles ne se serviront pas des coordonnées des membres à des fins professionnelles ou politiques (envoi de publicités, offres professionnelles, stands publicitaires, prospectus électoraux,...)

Cet engagement de discrétion sera respecté en cas de démission.

Pour devenir membre, il faut :

- Participer à la première réunion d'information et s'engager à participer à l'AG.
- Adhérer à la présente Charte et en **signer deux exemplaires**. Chaque personne d'une même famille peut devenir membre pour autant qu'elle respecte la Charte et que chacun signe les deux exemplaires de la Charte
- Payer une cotisation annuelle de 6 euros (3 euros à partir de juillet) ce, pour couvrir les frais engendré par la gestion de l'association (frais de photocopies...)
Cotisation unique pour les personnes d'une même famille vivant sous le même toit et dont les enfants sont toujours à charge.
- Proposer une offre et une demande le plus rapidement possible ; Et s'engager à effectuer un premier échange dans les 2 mois de l'inscription.
- Répondre aux mails personnels qui lui sont adressés !!

Quelques jours plus tard, le nouveau membre en ordre de cotisation, recevra son numéro de membre et son mot de passe pour accéder à la totalité du site Web.

Un membre du SEL Serein peut :

- ❖ Demander des explications ou des réparations à une personne si celle-ci n'a pas respecté les règles de la Charte ou si son comportement est considéré comme contraire aux intérêts des membres et pourrait mettre en péril les objectifs de l'association.
- ❖ Demander le refus d'une adhésion.
- ❖ En cas de transgression de la présente Charte, le SEL Serein pourrait exclure un membre du groupe, si aucun arrangement n'a pu être trouvé.

Si un membre désire quitter le SEL, il doit en avertir un des membres du CoGest par écrit (mail ou courrier postal).

Le site Internet...

Depuis le 4 août 2011, la gestion du SEL Serein fonctionne via le site Web

www.selserein.be

En permanence, l'accès comme membre au site Web permet :

- De consulter les **offres** et **demandes** de services et de biens (livres, meubles, objets,... que l'on propose d'échanger)
- D'ajouter, de modifier, de supprimer les offres et demandes. Il est demandé à chacun de faire une mise à jour régulière.
- La gestion des **échanges** et des **Cristaux**.
- La consultation et le téléchargement de **documents** (PV de réunions, Charte, affiches, annonces,...)
- La consultation de l'**agenda** des événements (réunions, activités festives...)
- D'avoir les **coordonnées** des membres, permettant ainsi de les contacter.
- L'adresse e-mail de contact du SEL Serein est : selserein@gmail.com.

Si une rectification s'impose aux yeux d'une personne, elle peut en faire part au CoGest.

Les personnes sans accès à Internet sont évidemment les bienvenues et recevront régulièrement les informations et documents sous forme papier.

Un petit rappel avant de signer...

Votre adhésion au SEL Serein implique que vous adhérez aux principes de cette charte, que vous souhaitez faire partie de la vie du groupe mais surtout que vous avez la ferme intention d'échanger des services, ce qui est le but de notre association.

Le SEL Serein n'étant pas une asbl, les membres sont individuellement responsables vis-à-vis de leurs propres obligations légales en matière d'assurance, de taxe de sécurité sociale et au respect des lois.

Le SEL Serein décline donc toute responsabilité en cas d'accident et de dommage de quelque nature que ce soit !

Fait à Seraing en deux exemplaires le,

Signature,